Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
076-287600027-20261001-2026-DEL-54-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 01/10/2026
Publication : 01/10/2026
Pour l'autorité compétente par délégation

DÉLIBÉRATION N°2026-DEL-54

RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 25 SEPTEMBRE 2026

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS

Le vendredi vingt-cinq septembre deux-mille-vingt-six à 15h00, s'est réuni le Conseil d'Administration du Centre de Gestion, au siège du Centre, 40 Allée de la Ronce à ISNEAUVILLE, sur convocation et sous la présidence de Christophe BOUILLON, Président.

Nombre de membres en exercice : 22 Quorum : 17

PRÉSENTS :

Mesdames Claudine BRIFFARD, Annic DESSAUX, Joëlle DOUBET, Clotilde EUDIER, Pascale GALAIS, Katherine LAUREAT, Julie LESAGE, Claude LEUMAIRE, Marie-Françoise LOISON, Anne-Emilie RAVACHE, Dominique HERVIEU, Dominique TESSIER, Messieurs Antoine AMELINE, Mohamed BERBRA, Christophe BOUILLON, Hervé HUNKELER, Frédéric MARCHE, Jean-Michel MAUGER, Cyril COURTIER, François ROGER, François TIERCE, Jean-Marc VASSE.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

- Monsieur Eric HERBET (pourvoir à Christophe BOUILLON)

ABSENTS EXCUSES :

Mesdames Nicole AUVRAY, LEFRANCOIS Annie, Virginie RIVIERE, Messieurs Nicolas BERTRAND, Sébastien CORITON, Mario DEMAZIERES, Eric HERBET, Laurent JACQUES, Alexis RAGACHE, Jean-Marie ROYER.

OBJET : Compte rendu de délégation – Délégation Conseil d'Administration au Président – Compte-rendu

- **Vu le Code Général de la Fonction Publique,**

- **Vu le décret n°85-643 du 26 Juin 1985 relatif aux centres de gestion institués par la loi n°84-53 du 26 Janvier 1984 abrogée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,**

- **Vu l'ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du Code de la Commande Publique,**

- **Vu le règlement interne de la Commande Publique du Centre de Gestion adopté par délibération du Conseil d'Administration n°2022-076 du 27 juin 2022,**

- **Vu les délibérations du Conseil d'Administration en date des 20 juin 2023 et 09 juillet 2026 relatives aux domaines dans lesquels le Conseil d'Administration a donné délégation au Président.**

Le décret n° 85-643 du 26 juin 1985 modifié, relatif aux Centres de Gestion, prévoit en son article 28, la possibilité pour le Président, de recevoir délégation du Conseil d'Administration pour prendre toute décision concernant tout ou partie des affaires énumérées au 3ème alinéa de l'article 27.

L'article 28 du décret n° 85-643 du 26 juin 1985 modifié, prévoit également que le Président rende compte au Conseil d'Administration des décisions prises à ce titre, lors de la plus proche réunion de ce dernier.

Ainsi, dans le cadre de la délégation qui lui a été consentie par délibérations des 20 juin 2023 et 09 juillet 2026 pour les marchés de travaux, de fournitures et de services qui ne relèvent pas de la commission d'appel d'offres, Monsieur BOUILLON, Président sortant du Centre de Gestion, a procédé **du 09 mars au 30 juin 2026**, à la signature des contrats, conventions, ou marchés à procédure adaptée suivants :

- **Décision n° 2026-DEC-4 :** Signature d'un contrat de maintenance du système NAC, avec la société **AXIANS** – 595 Avenue Isaac Newton – 76800 SAINT – ETIENNE – DU – ROUVRAY. La présente décision prend effet au 1er juin 2026 pour une période de 1 an. **Le montant total de cette prestation s'élève à 980,00 € HT, soit 1 176,00 € TTC.**

- **Décision n° 2026-DEC-5 :** Signature du renouvellement du contrat de contrôle périodiques règlementaires du siège du CDG 76, avec la société **DEKRA** - 39 Rue Raymond Aaron – CS - 70406 – 76137 MONT SAINT AIGNAN. La présente décision prend effet le 16 mars 2026 pour une période de 6 ans. **Le montant des prestations prévus au contrat s'élève à 18 278, 40 € TTC répartis ainsi :**
 - **2026 : 2 234, 40 € TTC**
 - **2027 : 2 894, 00 € TTC**
 - **2028 : 2 618, 40 € TTC**
 - **2029 : 5 402, 40 € TTC**
 - **2030 : 2 894, 40 € TTC**
 - **2031 : 2 234, 40 € TTC**

- **Décision n° 2026-DEC-6 :** Acquisition et paramétrage du module RSU de l'éditeur CIRIL maintenance annuelle du module associée, avec la société **CIRIL**- 49 Avenue Albert Eisntein – BP 12075 – 69603 VILLEURBANNE CEDEX. La présente décision prend effet le 01 avril 2026 pour une période annuelle. **Le montant des prestations prévus au contrat s'élève à** :

- **Montant pour le module : 5 700 € HT, soit 6 840 € TTC**
- **Installation du module : 500 € HT, soit 600 € TTC**
- **Formation/Téléassistance : 1 950 € HT, soit 2 340 € TTC**
- **Maintenance annuelle : 1 026 € HT, soit 1 231, 20 € TTC**

- **Décision n° 2026-DEC-7 :** Renouvellement de licences VMware mise à jour du matériel de virtualisation, avec la société **HELIAQ** – ZA la Bretèque – Rue Louis Blériot – 76235 BOIS GUILLAUME CEDEX. La présente décision prend effet le 01 avril 2026 pour une période d'un an. **Le montant des prestations prévus au contrat s'élève à** :
 - **Montant des licences : 3 642,40 € HT, soit 4 370,88 € TTC**
 - **Prestation de mise à jour : 2 170 € HT, soit 2 604 € TTC**

- **Décision n°2026-DEC-8 :** La signature de 38 contrats de missions temporaires, entre le 1er janvier 2026 et le 28 février 2026, pour la mise à disposition d'agents remplaçants au bénéfice des collectivités et établissements suivants : Anceaumeville, CDG 76, Communauté de Communes Inter Caux Vexin, Hénouville, Hermeville, La Ferté-Saint-Samson, Le Bocasse, Martainville-Epreville, Mesnil-Raoul, Morgny-la-Pommeraye, Saint-Arnoult, Sainte-Marguerite-sur-Duclair, Sierville, Syndicat Départemental d'Energie – 76, Val de la Haye.

- **Décision n°2026-DEC-9 :** La signature de 45 contrats de missions temporaires, entre le 1er mars 2026 et le 30 avril 2026, pour la mise à disposition d'agents remplaçants au bénéfice des collectivités et établissements suivants : CDG 76, Communauté de Communes Inter Caux Vexin, Hénouville, Isneauville, La Ferté-Saint-Samson, Le Bocasse, Le Tilleul, Mesnil-Raoul, Morgny-la-Pommeraye, Notre Dame du Bec, Saint-Léger-du-Bourg-Denis, Sainte-Marguerite-sur-Duclair, Sierville, SIVOM Fresne Le Plan Mesnil Raoul Montmain, Syndicat Mixte de Gestion de la Seine Normande, Syndicat Départemental d'Energie – 76, Torcy le Petit, Val de la Haye.

- **Décision n° 2026-DEC-10 :** Souscription d'un contrat de fourniture en électricité destiné au centre de visite d'Yvetot, avec la société **EDF** TSA 99994, 75839 PARIS CEDEX 17. La présente décision prend effet à la date de signature du contrat pour une période de 36 mois non renouvelable. **Le montant des prestations prévus au contrat s'élève à** :
 - **Montant total annuel estimé : 816,83 € HT soit 980,20€ TTC**
 - **Montant total estimé du contrat (36 mois) : 2 450,49€ HT soit 2 940,59 € TTC**

- **Décision n°2026-DEC-11 :** Souscription d'un avenant au marché relatif à la maintenance et à l'hébergement du logiciel MEDTRA, avec la société **SARL AXESS** – 8 Avenue de la Gare le club

numérique, 26300 ALIXAN. La présente décision prend effet à la date de signature du contrat le 1er janvier 2027. **Le montant des prestations prévus au contrat s'élève à** : **42 487, 20 € HT, soit 50 984, 64 € TTC.**

- **Décision n° 2026-DEC-12 :** Souscription d'un contrat de nettoyage des locaux du Centre de visite d'Yvetot avec mise à disposition d'équipements et de consommables, avec la société **ABSOLU SERVICES PROPRETE** -204 Avenue Jean Jaurès 76140 LE PETIT QUEVILLY. La présente décision prend effet à la signature du contrat pour une durée de 1 an à compter de sa signature sans reconduction prévue. **Le montant hors taxe annuel hors révision de prix est de 2 880,00 € HT, soit 3 456,00 € TTC.**

- **Décision n° 2026-DEC-13 :** Souscription d'un contrat de vérification périodique des extincteurs et de l'alarme incendie Type 4 des locaux du Centre de visite d'Yvetot, avec la société **ASDF**, Z.A. Nord, 220 rue de Bourreliers 76760 YERVILLE. La présente décision prend effet à la signature du contrat pour une durée de 3 ans à compter de sa signature sans reconduction prévue. **Le montant hors taxe annuel hors révision de prix est de 165,50 € HT, soit 198,60 € TTC, le montant hors taxe pour la durée totale du contrat est de 496,50 € HT, soit 595,80 € TTC.**

- **Décision n° 2026-DEC-14 :** Souscription d'un contrat de contrôles périodiques réglementaires des locaux du Centre de visite d'Yvetot, avec la société **DEKRA 39,** Rue Raymond Aron – CS 70406, 76137 MONT SAINT AIGAN CEDEX. La présente décision prend effet à la date de signature du contrat pour une durée de 36 mois sans reconduction prévue. **Le montant des prestations prévues au contrat est de 1 000 € HT (1 200 € TTC) répartis ainsi :**

 - **2026 : 400 € HT (480 € TTC)**
 - **2027 : 300 € HT (360 € TTC)**
 - **2028 : 300 € HT (360 € TTC)**

- **Décision n° 2026-DEC-15 :** Souscription d'un contrat d'assurance (risques locatifs) destiné au Centre de visite d'Yvetot, avec la société **AXA**, Agence BOUTIN-DOUTTE, 109 Boulevard de l'Yser 76000 ROUEN. La présente décision prend effet à la date de signature du contrat, le contrat à une durée de 12 mois reconduit chaque année par tacite reconduction, sauf résiliation par l'une ou l'autre des parties, moyennant un préavis de 2 mois. **Le montant total annuel est de 237,99 € TTC**

- **Décision n° 2026-DEC-16 :** Signature d'un contrat pour un test de pénétration du système informatique du CDG76, avec la société **ORNISEC via la CANUT** – 2 Rue le Plessix – 35230

ORGERES. La présente décision prend effet le 26 mai 2026. **Le montant total de cette prestation s'élève à 7 200 € HT, soit 8 640 € TTC.**

- **Décision n° 2026-DEC-17 :** Souscription d'un contrat d'abonnement Eau et Assainissement pour les locaux du Centre de visite d'Yvetot, avec la société **SMEACC Syndicat Mixte d'Eau et d'Assainissement du Caux Central** – 41 Rue de l'étang 76190 YVETOT. La présente décision prend effet à la date de signature du contrat, le contrat est d'une durée indéterminée. **Le montant annuel du contrat est estimé à 200 € HT (240 € TTC).**

- **Décision n° 2026-DEC-18 :** Souscription d'un contrat de maintenance des équipements de chauffage des locaux du Centre de visite d'Yvetot, avec la société **GARANKA**, Agence ROUEN, 9 Rue Alfred Kastler, 76130 MONT SAINT AIGNAN. La présente décision prend effet à la signature du contrat. **Le montant hors taxe annuel hors révision de prix est estimé à 178,20 € HT, soit 213,84 € TTC.**

- **Décision n° 2026-DEC-19 :** Achat de matériel informatique, avec la société **HELIAQ** – ZA la Bretèque – Rue Louis Blériot – 76235 BOIS GUILLAUME CEDEX. La présente décision prend effet le 08 juin 2026. **Le montant du matériel est estimé à 2 096,48 € HT, soit 2 515,78 € TTC.**

- **Décision n° 2026-DEC-20 :** Souscription d'un contrat d'entretien du ficus naturel du hall d'accueil comprenant une garantie remplacement de l'arbre, avec la société **POLLEN CREATIONS** – 92 Rue Saint Georges, 27610 ROMILLY SUR ANDELLE. La présente décision prend effet à la signature du contrat. **Le montant hors taxe annuel hors révision de prix est estimé à 900 € HT, soit 1 080 € TTC.**

- **Décision n° 2026-DEC-21 :** Souscription d'un contrat de maintenance du système de stockage automatisé KARDEX du CDG 76, avec la société **KARDEX REMSTAR FRANCE**, 38 Rue Roger Salengro, 94120 FONTENAY SOUS BOIS. La présente décision pend effet à la signature du contrat. **Le montant hors taxe annuel hors révision de prix est estimé à 763,44 € HT, soit 916,13 € TTC.**

- **Décision n° 2026-DEC-22 :** La signature de 55 contrats de missions temporaires, entre le 1er mai 2026 et le 30 juin 2026, pour la mise à disposition d'agents remplaçants au bénéfice des collectivités et établissements suivants : Anceaumeville, Beuzevillette, Bois-Guillaume, Caux Seine Agglo, CDG 76, Communauté de Communes Inter Caux Vexin, Grainville-Ymauville, Isneauville, La Ferté-Saint-Samson, Lanquetot, Le Tilleul, Morgny-la-Pommeraye, Notre Dame du Bec, Préaux, Sainte-Hélène-Bondeville, Sainte-Marguerite-sur-Duclair, Sierville, SIVOM Fresne Le Plan Mesnil Raoul Montmain, Syndicat Mixte de Gestion de la Seine Normande, Syndicat Départemental d'Energie – 76, Tôtes, Vieux Manoir.

- **Décision n° 2026-DEC-23 :** Soutien psychologique individuel, avec la société **RELYENS** – Route de Creton 18110 VASSELAY. La présente décision prend effet à la signature du contrat soit 16 juin 2026. **Le montant hors taxe annuel est estimé à 820,00 €, soit 984 € TTC.**

- **Décision n° 2026-DEC-24 :** La signature de 42 contrats de missions temporaires, entre le 1er juillet 2026 et le 31 août 2026, pour la mise à disposition d'agents remplaçants au bénéfice des collectivités et établissements suivants : Auzebosc, Bois-Guillaume, CDG 76, Communauté de Communes Inter Caux Vexin, Envermeu, Grainville-Ymauville, Le Bocasse, Le Tilleul, Mesnil - Raoul, Notre Dame du Bec, Sierville, SIVOM Fresne Le Plan Mesnil Raoul Montmain, Syndicat Mixte de Gestion de la Seine Normande, Touffreville-la-Corbeline, Val-de-la-Haye.

Le Conseil d'Administration prend acte des contrats signés par Monsieur Christophe BOUILLON, du 09 mars au 31 août 2026 dans le cadre des délégations qu'il a reçues par délibérations des 20 juin 2023 et 09 juillet 2026.

Le Secrétaire,
Marie-Françoise LOISON

Le Président,
Christophe BOUILLON